

Nombre de
Membres en
Exercice
15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Date de la
Convocation
22/10/2024

L'an deux mil vingt quatre
le trente octobre
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD Béatrice, DEVUN Carole, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas, ODIN Edwige, PATOUILLARD Emilie, SABOT Norbert, SOUQUE Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : FAURE Emilie, BLACHON Daniel.

ABSENT : VALOUR Philippe.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2024/06/15

**Travaux d'éclairage
public au lotissement
Les Genêts**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 24 798,63 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, **le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :**

$$24\,798,63 \times 55 \% = 13\,639,25 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

AR Prefecture

043-214302275-20241030-2024_06_15-DE
Reçu le 21/11/2024

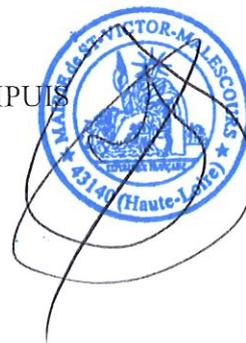
.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

1. **D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. **DE CONFIER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
3. **DE FIXER** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : **13 639,25 €** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay de notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. **D'INSCRIRE** à cet effet la somme de 13 639,25 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS



AR Prefecture

043-214302275-20241030-2024_06_15-DE
Reçu le 21/11/2024